



N° de résolution  
ou annotation

**Canada**  
**Province de Québec**  
**MRC de Maria Chapdelaine**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 6 novembre 2023 à la salle du conseil à 19 heures, sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

**Étaient présents :**

Mmes les conseillères : Édith Lalancette  
Marlen Laliberté  
Sonia Gauthier

M. les conseillers : Raphaël Langevin

Ainsi que Mme Johanne Mercier, greffière.

**Étaient absents :**

Mmes les conseillères : Mélissa De Launière  
Jean-Marie Garneau

**1. Nomination de la greffière de l'assemblée**

La directrice générale fait lecture de l'ordre du jour.

**4964.11.06**

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier, appuyé par M. Raphaël Langevin de nommer Mme Johanne Mercier à titre de greffière de l'assemblée.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La mairesse Mme Rita de Launière fait lecture de l'ordre du jour.

**4965.11.06**

Il est proposé par Mme Edith Lalancette, appuyé par Mme Marlen Laliberté et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de cette séance ordinaire comme suit en ajoutant les points 23.1 à 23.1 et 23.3 à « Affaires nouvelles » :

1. Nomination de la greffière de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances tenues le 2, le 16 septembre et le 18 septembre 2023
4. Fons de la TECQ environ \$ 640 000.
5. Fond de vitalisation \$ 100 000.
6. Suivi des travaux du Rang St-Charles \$ 20 000.
7. Travaux Rang St-Joseph.
8. Projet de règlement modifiant le règlement 9-1-1.
9. Terrain de développement
10. Préparation du budget
11. Mutualisation
12. Ministère des Transport (lignes et peinture d'asphalte).
13. Approbation des comptes et prélèvements à payer
14. Démission Jean Marie Garneau et Mélissa de Launière



N° de résolution  
ou annotation

15. Appel d'offre déneigement hiver
16. Entretien été
17. Offre de service comptable
18. Appel d'offre directeur (directrice générale) et ou adjoint(e) administratif(ve) et frais de transport employé municipal.
19. Chalet du 49<sup>ème</sup> Parallèle
20. Prix licence de chiens.
21. Correspondance
22. Rapport des comités
23. Affaires nouvelles
- 23.1 Sommet sur les feux de forêts du Québec
- 23.2 Tourisme Passeport vacances Saguenay
- 23.3 Plancher sous-sol
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

### **3. Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 2 octobre, 16 octobre et 23 octobre 2023**

#### **4966.11.06**

Il est proposé par M Édith Lalancette, appuyé par M Raphaël Langevin et il est résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des séances tenues le 2 et le 16 octobre 2023 ainsi que celle du 23 octobre 2023 tel que rédigés.

#### **4. Fond de la TECQ environ \$ 640 000.**

Il y aura une rencontre avec M. Brochu pour les Fond de la TECQ mercredi le 8 novembre 2023 à 9 :30 hres. Mme Johanne Mercier assistera à cette réunion. Les travaux prévus sont de \$ 550 000 pour le traitement de surface du Rang St-Joseph, de \$ 90 000 pour le rechargement et les fossés du Rang St-Charles. Si des sommes restent disponibles, elles seront utilisées pour les installations septiques du Chalet du 49<sup>ème</sup> Parallèle.

#### **5. Fond de vitalisation \$ 100 000.**

Étant donné qu'il n'y a personne pour monter des projets, nous demanderons de l'aide à M. Michel Laurendeau et M. Marc Archambault.

#### **6. Suivi du Rang St-Charles.**

Mme Rita de Launière fait un rapport du suivi des travaux et mentionne que la compagnie G.R Excavations et Bordures a fait les travaux demandés et que le montant devrait être d'environ \$ 20 000 mais ne devraient pas excéder 25 000 \$.

#### **7. Travaux rang St-Joseph**

L'option de traitement de surface a été retenue et sera présentée à la TECQ et l'affichage sera pris en partie par le montant octroyé par la MRC Maria Chapdelaine.

#### **4967.11.06**

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier, appuyé par Mme Edith Lalancette et il est résolu unanimement de retenir l'option de traitement de surface.



N° de résolution  
ou annotation

## **8 Projet de règlement modifiant le règlement 9-1-1.**

Considérant que La *Loi sur la sécurité civile* demande une modification au règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgences 9-1-1.

À cette cause, il est proposé par Mme Marlen Laliberté, appuyé par Mme Sonia Gauthier d'adopter la modification du règlement 9-1-1.

### **4968.11.06**

Le règlement municipal 204-23 est adopté comme suit :

RÈGLEMENT NO 204-23 modifiant le règlement no 125-09 et 158-16

RELATIF À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCES 9-1-1

Par le présent règlement, le conseil décrète ce qui suit :

Article 1 : Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1° <<client>> : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunications ;

2° <<service téléphonique>> : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

- a) Il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;
- b) Il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunications réserve un de ses services de télécommunication pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1 ° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

Article 2 : À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.52\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Article 3 : Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.



N° de résolution  
ou annotation

Article 4 : Le montant de la taxe est indexé, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il correspond une fraction de cent inférieur à 0.005\$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0.005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1,r.14).

Article 5 : Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Article 6 : Le présent règlement remplace et abroge tout autre règlement antérieur adopté aux mêmes fins.

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier, appuyé par Mme Edith Lalancette et il est résolu unanimement de retenir l'option de traitement de surface.

### **9. Terrain de développement**

Mme Rita de Launière mentionne qu'il semble y avoir un problème de documents notariés dans ce dossier. M. Raphaël Langevin mentionne que M. Laurier Dufour aurait acheté ce ou ces terrains. M Raphaël Langevin vérifiera cela avec M. Laurier Dufour.

### **10. Préparation du budget**

#### **4969.11.06**

Il est proposé par Mme Édith Lalancette, appuyé par M Raphaël Langevin et il est résolu unanimement de mandater Johanne Mercier pour l'élaboration du budget avec le comité des Finances composé de Mme Sonia Gauthier et Mme Rita de Launière.

### **11. Mutualisation**

#### **4970.11.06**

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier, appuyé par Mme Edith Lalancette et il est résolu de faire les démarches auprès des affaires municipales pour la mutualisation pour le partage de certains employés dont l'employé municipal, l'adjoint administratif et les permis.



N° de résolution  
ou annotation

## **12. Ministère du Transport (lignes et peinture d'asphalte)**

**4970.11.06**

Il est proposé par Mme Édith Lalancette, appuyé par M Raphaël Langevin et il est résolu unanimement de téléphoner le Ministère des Transports pour faire corriger les lignes de la courbe en avant de l'ancien presbytère et de l'Église. D'ici ce temps-là, un miroir réfléchissant pourrait être installer et pendant l'été l'installation de panneau de caoutchouc au centre de la chaussée est suggérée.

## **13. Approbation des comptes à payer et prélèvements à payer**

**4971.11.06**

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier, appuyé par Mme Edith Lalancette et il est résolu unanimement d'approuver les factures et prélèvements à payer selon la liste déposée au montant de 29829.15 \$.

## **14. Démission Jean-Marie Garneau et Mélissa de Launière**

Les conseillers M. Jean-Marie Garneau et Mme Mélissa de Launière ont remis leurs démissions à titre de conseiller(ère). Une lettre de remerciement leurs sera envoyée.

## **15. Appel d'offre déneigement hiver**

Considérant que Exploitations Simard offre de renouveler le contrat de déneigement de l'édifice municipal au même prix que l'année passée

**4972.11.06**

Considérant que Exploitations Simard offre de renouveler le contrat de déneigement de l'édifice et du garage municipal au même prix que l'année passée.

Il est proposé par M Raphaël Langevin, appuyé par Mme Edith Lalancette et il est résolu unanimement d'accepter l'offre de l'édifice et du garage municipal de \$ 4500 plus taxes pour le déneigement 2023-2024.

**4973.11.06**

Considérant que Dany Claveau offre de renouveler le contrat de déneigement du Chalet du 49 ème Parallèle au même prix que l'année passée.

Il est proposé par M Raphaël Langevin, appuyé par Mme Edith Lalancette et il est résolu unanimement d'accepter l'offre de 3750.00 \$ pour le déneigement du Chalet du 49 ème Parallèle 2023-2024.

**4974.11.06**



N° de résolution  
ou annotation

Considérant que Dufour et Frères a répondu à l'appel d'offre pour le contrat pour l'entretien des chemins du réseau routier de la municipalité et que son offre est de \$160000.00 plus taxes.

Considérant que ce prix représente un montant trop élevé soit une augmentation de 80% par rapport à l'année dernière, nous avons eu des communications avec lui et il proposait de réviser ce prix. Il demande une augmentation de prix de 3% de plus que l'année dernière sous la même forme de contrat de l'année passée. Ce qui totalise un montant de \$91 528.00 plus taxes.

Il est proposé par Mme Édith Lalancette, appuyé par M. Raphaël Langevin et il est résolu unanimement d'accepter l'offre de 91528.00 \$ plus taxes pour le contrat pour l'entretien des chemins du réseau routier de la municipalité 2023-2024.

#### **16. Entretien été**

Considérant que Mme Rita de Launière avait entendu dire que Dufour & Frères ne serait peut-être pas disponible pour le contrat d'entretien des chemins d'été. Nous avons demandé à Mme Rita de Launière de vérifier directement avec M. Martin Dufour si c'est bien le cas.

##### **4975.11.06**

Il est proposé par M Raphaël Langevin, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement de mandater à Mme Rita de Launière de vérifier directement avec M. Martin Dufour si c'est bien le cas.

Considérant que l'appel d'offre annuel des demandes pour les emplois d'été 2024 sont du 20 novembre 2023 au 10 janvier 2024.

##### **4977.11.06**

Il est proposé par Mme Marlen Laliberté, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement de participer à cet appel d'offre pour 2024.

#### **17. Offre de service comptable**

Considérant que nous avons reçu une offre de la firme comptable MNP modifiant son offre originale à 11 mai 2023 à 39 900.00 plus taxe.

Considérant que la firme MNP a révisé son prix à 35 000\$ plus taxes.

##### **4976.11.06**

Il est proposé par Mme Marlen Laliberté, appuyé par Mme Édith Lalancette et il est résolu unanimement de nommer la firme comptable MNP pour le mandat comptable 2022.

#### **18. Appel d'offre directeur(trice) général(e) et ou adjoint(e) et frais de transport employé municipal**

Considérant que Mme Audrey Bouchard qui avait été engagé comme directrice générale par la résolution 4961.10.23 et que la directrice



N° de résolution  
ou annotation

générale a refusé d'entrer en poste et que l'adjointe administrative a été remerciée de ses services.

#### **4978.11.06**

Il est proposé par Mme Marlen Laliberté, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu à la majorité d'engager Mme Cathy Bérubé à titre de directrice générale, greffière au taux de \$25.00 de l'heure et d'un horaire de travail de 32 heures par semaine. Celle-ci est engagée avec une probation de 6 mois.

#### **4979.11.06**

Il est proposé par M Raphaël Langevin, appuyé par Mme Edith Lalancette et il est résolu unanimement d'engager Mme Johanne Mercier à titre d'adjointe administrative, trésorière pour épauler et former Mme Cathy Bérubé. Mme Mercier sera rémunérée à raison de \$40.00 de l'heure avec une horaire indéterminée selon les besoins.

Considérant la demande de l'employé municipal pour une allocation de véhicule au montant de 70.00\$ par semaine pour son véhicule personnel.

#### **4980.11.06**

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier, appuyé par Mme Edith Lalancette et il est résolu unanimement de payer 70.00 \$ par semaine pour une allocation au véhicule de l'employé municipal M. Michel Vaillancourt.

### **19. Chalet du 49 ème Parallèle**

Considérant qu'il y a eu deux personnes qui ont démontrés leurs intérêts pour l'opération du Chalet du 49 ème Parallèle pour l'opération du relais pour la saison de motoneige hivernale 2024. Mme Marlène Laliberté et Mme Rita de Launière cédueront une rencontre avec les personnes concernées.

### **20. Prix licence de chiens**

#### **4981.11.06**

Il est proposé par Mme Marlene Laliberté, appuyé par Mme Edith Lalancette d'augmenter le prix des licences de chiens à 35.00 \$ par année.

### **21. Correspondance**

Mme Johanne Mercier mentionne que nous avons eu une demande pour la commande d'Abat-poussières 2024.

Mme Rita de Launière mentionne que les stocks pour 2024 sont suffisants donc pas besoin d'en commander.

Nous avons reçu une demande de résolution d'aide pour le Plan Nature 2030 pour l'effondrement de la biodiversité, le conseil regardera cette demande à la prochaine réunion.

Nous avons reçu un courriel de la MRC nous informant des bornes d'évacuation d'urgence. Il y en a deux à Notre-Dame de Lorette soit la 92-405 pour les résidents et la 92-430 secteur Lac Mathieu.



N° de résolution  
ou annotation

## **22. Rapport des comités**

Aucun rapport à déposer.

## **23. Affaires nouvelles**

### **23.1 Sommet sur les feux de forêts au Québec**

Mme Rita de Launière assistera au sommet sur les feux de forêts au Québec.

### **23.2 Tourisme(Passeport vacances Saguenay) (Chalet du 49 ème Parallèle)**

Mme Marlène Laliberté mentionne que Tourisme Saguenay offre d'augmenter la visibilité du Chalet du 49 ème Parallèle par le biais de Passeport Vacances & Québec de deux façons soit par l'infolettre au coût de 285.00 \$ ou la section Quoi Faire? au coût de 195.00 \$.

#### **4982.11.06**

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier, appuyé par Mme Édith Lalancette et il est résolu unanimement de participer à l'option Quoi Faire? au coût de 185.00 \$.

### **23.3 Plancher du sous-sol**

Le recouvrement de céramique du plancher au sous-sol a été enlevé et celui-ci n'est pas assez beau pour seulement le peindre.

#### **4983.11.06**

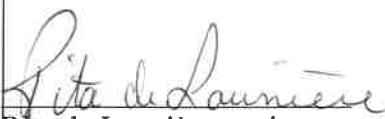
Il est proposé par Mme Marlen Laliberté, appuyé par Mme Édith Lalancette et il est résolu d'acheter du prélat flottant et de fournir tous les équipements de sécurité à l'employé municipal. Le conseil a mandaté Mme Édith Lalancette pour aller choisir le revêtement avec l'employé municipal.

## **24. Période de question**

Aucune question

## **25. Levée de l'assemblée**

À 21 heures 05 minutes, il est proposé par M Raphaël Langevin la levée de l'assemblée.

  
Rita de Launière, mairesse

\_\_\_\_\_  
Johanne Mercier, greffière